Maison de Confiance, 13, RUE DU BOIS, 13, ROUBAIX, ne tient que le

BEURRE

Garanti de la plus haute pureté, toute 1re qualité, défie toute analyse, 3 fr. 75 le kilog. Dépôt exclusif de la Laiterie d'Oostcamp

Essayez, si vous le voulez bien, pour votre cuisine, le beurre de la grande laiterie d'Oostcamp; faites-en votre beurre de table, vous recevrez des compliments, ne fussiez-vous pas cuisinière. C'est seulement rue du Bois, 13, que vous le trouverez. La maison ne tient ni beurre secondaire, ni margarine, un seul beurre, le vrai ! une seule qualité, la première ! un seul prix : 3,75 le kilog. 76573

Une arrestation pour coups et blessures. — Une scène, qui dénote de la part de son auteur une brutalité inqualifiable, s'est déroulée, lundi soir, vers six heures, à l'estaminet de la « Clef d'Or », rue de Solférino.

Un commissionnaire public, Henri Cuvelier, âgé de vingt-cinq ans, demeurant dans la maison, avait réclamé à un autre locataire, du nom d'Achille Petit, charretier de quarante-huit ans, une somme de soixante centimes qu'il lui avait prêtée.

Le débiteur n'ayant pu s'exécuter immédiatement, son créancier lui fit de telles menaces qu'il s'enferma à la clef dans sa chambre, mais Cuvelier en enfonça la porte à coups de pied. Puis il terrassa le charretier, qu'il piétina, et le traînant sur le plancher jusqu'au palier, il le jeta du haut en bas de l'escalier.

Au bruit produit par la chute du corps, les gens de la maison vinrent au secours du malheureux, qu'ils s'empressèrent de remonter dans son logement, où il reçut tous les soins que réclamait son état.

Mardi matin, M. Pradier, commissaire de police du premier arrondissement, informé de ce grave incident, fit procéder à l'arrestation du commissionnaire public.

M. le docteur Largillière, médecin-légiste, requis pour examiner le blessé, constata la fracture d'une des côtes droites, et des contusions sur toutes les parties du corps.

Dans la soirée, Henri Cuvelier fut emmené au dépôt central de la Grande-Place, pour être déféré au Parquet de Lille.

Un commencement d'incendie, rue du Marquisat. Dans la soirée d'hier, vers cinq heures, les agents de sûreté Anselin et Cochez, de service sur la digue du chemin de fer, remarquèrent une épaisse fumée sortant de la fenêtre d'une chambre occupé, par un ouvrier teinturier du nom de Désiré Bailly, chez Mme veuve Bobins, rue du Marquisat.

Ils se rendirent immédiatement sur les lieux, et montèrent en toute hâte au logement du locataire, qu'ils trouvèrent se débattant au milieu des flammes et essayant de les éteindre.

Grâce à l'intervention énergique des agents et de plusieurs voisins, l'incendie put être circonscrit dans son foyer et tout danger fut conjuré.

En versant du pétrole dans sa lampe, l'ouvrier avait laissé tomber la bouteille sur le plancher, près du poêle, dont la chaleur communiqua le feu au liquide inflammable.

Les dégâts, couverts par une assurance, sont peu importants.

FLERS. — *Deux personnes mordues par un chien enragé. — Leur départ pour l'Institut Pasteur.* — Nous avons rapporté dans notre numéro de mardi qu'un chien atteint d'hydrophobie avait été abattu dans la commune.

Nous disions également que ce chien avait mordu plusieurs de ses congénères. Nous apprenons que deux personnes, M. Jules Pottier, journalier, âgé de 20 ans et Mlle Célina Chantraine, âgée de 16 ans, ont été aussi mordus par l'animal.

Les deux victimes sont parties, dans la journée d'hier, pour Paris, afin de se faire traiter à l'Institut Pasteur.

Le chien appartenait à M. Pottier, qui se l'était procuré, il y a six mois, à Roubaix, pour la somme de six francs.

La fête de Sainte Cécile. — Dimanche, 26 novembre, la fanfare municipale de Flers, se fera entendre pendant la messe de dix heures, en l'église de Flers (bourg), à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile. Les morceaux suivants seront exécutés :

Un jour de bataille, Bléger, Morceau d'Elévation, par M. Louis Hennebelle, premier prix du Conservatoire; *Souvenir de la forêt d'Hesdain*, Guillement; Allegro militaire, Guillement.

A trois heures, le banquet annuel aura lieu dans le local de la société, chez M. Jules Coutelier.

— *Un accident.* — Un accident s'est produit, lundi, vers six heures du soir chez M. Pouchain, maire de Toufflers.

Un enfant de M. Pouchain, âgé de trois ans, est tombé, en jouant, dans une marmite remplie d'eau bouillante que la servante avait déposée à terre.

Retiré aussitôt, l'enfant n'en est pas moins brûlé assez grièvement pour que M. le docteur Parmentier, de Lannoy, que l'on avait mandé et qui lui a prodigué ses soins, ne puisse se prononcer sur son état.

Pont du Breucq. — *Messe de Sainte-Cécile.* — Dimanche 26 novembre, à dix heures précises, la société chorale la *Liberté*, chantera, en l'église du Sart, la messe d'Archambault. Le banquet annuel aura lieu le 10 décembre suivant.

Wasquehal. — *Les exploits d'un homme ivre.* — Dimanche vers trois heures, un habitant de Croix, Frédéric Vanhalst, au service de M. Duvinage à Wasquehal, depuis mercredi, a brisé avec des pierres, les carreaux de vitres des fenêtres de la maison de son patron, ainsi qu'une glace qui était à l'intérieur de la maison.

Vanhulst, qui avait reçu, vendredi, jour de paie, son salaire pour les journées de mercredi, jeudi et vendredi, s'en vint, dimanche, en état d'ébriété, réclamer à M. Duvinage, le montant de sa journée de samedi.

Celui-ci l'ayant prié de revenir lundi, l'ivrogne entra dans une violente fureur et sortit en proférant des injures.

A peine dehors, s'armant de pierres qu'il ramassa en face de la distillerie, au hameau du Hallage, il les lança dans les fenêtres, occasionnant les dégâts dont nous avons parlé.

Ce beau coup accompli il prit la fuite, poursuivi par M. Duvinage qui était sorti au bruit des carreaux de vitres brisés et qui put le rejoindre.

Aide de quelques passants il le maintint jusqu'à l'arrivée du garde-champêtre Wanin que l'on avait fait prévenir et qui l'a conduit au poste.

Vanhulst a déjà subi une condamnation en Belgique à 26 mois de prison.

AUX AMATEURS DE ROUBAIX

Indignés d'un propos malveillant tenu par une personne *ignorante*, au sujet des tableaux de la collection de L. N. exposée dans la galerie René Coëz : M. H. C. Delpy, artiste peintre, et M. F. Michel, de Reims, expert à Paris, mandataires du propriétaire de cette collection, ont le devoir de prévenir les amateurs, qu'en dehors de leur garantie personnelle et absolue, tous ces tableaux seront, au besoin, garantis authentiques des maitres dont ils portent la signature ou le cachet de vente par les principaux experts suivants :

Messieurs BOUSSOD, VALADON ET Cie (successeurs de GOUPIL ET Cie);
Charles SEDELMEYER;
LEROY ET Cie;
Georges PETIT;
I. MONTAIGNAC;
DURAND-RUEL;
TEDESCO FRÈRES, etc., etc.

Messieurs DELPY et MICHEL tiennent en outre à la disposition du Bureau de Bienfaisance de Roubaix une somme de « Dix mille francs » si un seul de ces tableaux, après une contre-expertise, est déclaré faux.

H. C. DELPY,
76903 36021 F. MICHEL, de Reims.

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boite contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. (*Voir 4e page*).

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

MUSIQUE

A l'occasion des fêtes de Sainte-Cécile et de Sainte-Catherine, nous offrons comme prime à nos lecteurs du *Journal de Roubaix*, au prix de **1 fr. 25**, un superbe album de marque, contenant les plus grands succès.

CATALOGUE DES MORCEAUX
CONTENUS DANS L'ALBUM

1.	*Polka militaire*	WETTGE
2.	*Grande valse brillante*	GOUNOD
3.	*Marche nuptiale du Songe d'une nuit d'été*	MENDELSSOHN
4.	*Indiana, valse*	MARCAILHON
5.	*Hymne national russe*	LVOFF
6.	*Valse du Mystère*	METRA
7.	*Scherzo-Valse*	GOUNOD
8.	*Menuet*	BOCCHERINI
9.	*Prière de Moïse*	ROSSINI
10.	*Gai Laboureur*	SCHUMANN
11.	*Tambourin*	RAMEAU
12.	*Choral*	GOUNOD
13.	*Chanson du Faucheur*	SCHUMANN
14.	*Plaisir d'Amour*	MARTINI
15.	*Valse*	WEBER
16.	*Marche des Rois*	LULLI

Les plans des établissements industriels. — Nous avons vu, à la vitrine de M. Rosoor, le plan en perspective d'un établissement industriel de Lille. Ce travail est remarquable par son dessin et la sincérité de son rendu.

C'est l'œuvre de notre concitoyen, M. Delemer, professeur à l'Académie d'architecture.

Nous sommes persuadé que ce travail attirera l'attention des industriels et que beaucoup seront désireux de posséder dans leurs bureaux la vue d'ensemble de leurs importantes usines.

Guide de l'industriel en matière de législation ouvrière. — Lois, règlements d'administration publique et circulaires ministérielles sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, la conciliation et l'arbitrage entre patrons et ouvriers ou employés, l'hygiène et la sécurité des travailleurs, le séjour des étrangers en France et la protection du travail national, augmenté de la loi sur les marques de fabrique et de commerce, avec table analytique des matières. Prix : UN franc. — Carnet de déclarations d'accidents. En vente au bureau du journal. 35894

Un bon conseil pour ceux qui veulent prendre un purgatif sûr et inoffensif : n'achetez que les Pilules Suisses. 36016d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

M. Emile Barrois adresse à ses électeurs la lettre suivante :

« Tourcoing, 20 novembre 1893.

» Mes chers électeurs,

» La journée de dimanche nous donne une grande victoire.

» Vous avez affirmé sur mon nom votre volonté de faire ce grand parti d'union, de concorde et de paix religieuse et sociale.

» Merci aux communes qui m'ont si bien compris; merci à Tourcoing qui m'a grandi sa confiance; merci à mes chers ouvriers que je retrouve toujours debout à mes côtés.

» Vive la France.

» Vive la République.

» EMILE BARROIS. »

L'élection au Conseil général. Voici, à titre documentaire, la lettre adressée à ses électeurs par M. Julien Tack :

« L'élection de dimanche dernier a donné à mon adversaire une majorité qui aurait été sensiblement diminuée si ma candidature ne s'était pas présentée au dernier moment.

» Je me fais un devoir de remercier ceux de mes concitoyens qui ont affirmé sur mon nom leurs principes républicains.

» La majorité de 500 voix que j'ai obtenue dans la ville me récompense largement du dévouement que je crois avoir toujours montré pour la défense des intérêts de notre cité.

» Les campagnes qui n'ont pas crû devoir imiter la ville, s'apercevront peut-être bientôt de l'erreur qu'elles ont commise en accordant leurs voix à un candidat systématiquement opposé à toutes les réformes, adversaire de tous les progrès, rebelle à tout ce qui constitue la marche en avant.

» Une leçon se dégage de la lutte qui vient d'avoir lieu; c'est la nécessité qui s'impose de voir se grouper toutes les forces du parti républicain, quand il s'agit de marcher à l'assaut de la citadelle cléricale.

» Si la démocratie unisssait dans les moments difficiles, tous les éléments dont elle dispose, la République serait toujours et partout triomphante.

» Le canton Nord de Tourcoing qui, depuis près d'un demi-siècle est représenté par la réaction, saura aisément et dans un avenir prochain, se débarrasser des traditions routinières qui le maintiennent encore momentanément, sous le joug clérical.

» C'est l'espoir de tous les républicains de la région.

» C'est aussi l'expression de mes désirs, en même temps que l'affirmation de ma pensée.

» Républicains du canton Nord, je vous dis *merci*. Et permettez-moi d'ajouter ! *Au revoir !*

» Vive la République progressiste ! » Julien TACK. »

Les succès de l'institution du Sacré-Cœur. — MM. Louis Jacquart et Etienne Trentesaux viennent d'être reçus définitivement au baccalauréat ès-lettres (1re partie).

L'affaire Merlin. — L'expert-comptable Merlin continue, comme Arton, à parcourir le monde sans que les agents, lancés à sa poursuite, puissent se mettre sur sa piste. On lit à ce sujet dans le *Figaro*:

« On le croyait caché dans le département du Nord où il est fort connu, ayant rempli à Tourcoing, de 1878 à 1884, les fonctions d'agréé.

» Mais l'agent Houillier a eu beau fouiller les coins et recoins de ce département, il n'a pu encore mettre la main sur le fugitif. A malin, malin et demi, et l'ex-expert Merlin n'est pas un sot; il ne se laissera prendre qu'à bout de ressources, à moins que le hasard ne s'en mêle. »

Un tuyau des Eaux de la Lys qui crève. — Mardi, vers 5 heures du soir, on vit tout-à-coup, à l'entrée de la rue de Wailly, du côté de la rue Nationale, l'eau jaillir à une hauteur considérable; le tuyau établi sur ce point — c'est une conduite maîtresse —, venait de crever.

Il n'a pas été possible de procéder aussitôt à la réparation; le travail a été remis au lendemain matin, afin de permettre aux industriels de faire provision d'eau, jusqu'à la remise en état de la canalisation.

Les trois jumelles. — Comme on ne le prévoyait que trop lundi, un second décès s'est produit chez M. Scritte, rue du Cimbale; il ne reste donc plus qu'une des trois jumelles, et c'est celle qui paraissait la plus frêle.

Deux extradés.—Un jeune homme, Edouard Waeghe, journalier, après avoir subi une peine de 6 mois à la Maison Centrale de Loos, a été remis mardi aux gendarmes de Mouscron. Il est poursuivi par le parquet de Courtrai pour vols qualifiés.

— Mardi après-midi, deux gendarmes de Bruxelles ont amené à la frontière de la Marlière, pour être remis aux autorités françaises, Charles Leforest, négociant, né à Vieux-Condé, le 1er juillet 1860, poursuivi par le Parquet de Lille, pour abus de confiance. Il avait été arrêté le 6 novembre à Bruxelles et a consenti à ne pas attendre les formalités d'extradition.

Mouveaux. — *Pour l'Hospice.* — La société St-Paul, établie chez M. Surmont-Deblock, a versé, à la caisse de l'œuvre de l'hospice, la somme de 9 fr.

La société des Anciens Militaires établie chez M. Desrain (dit l'Empereur), a. de son côté, versé à la caisse de la société la somme de 7 fr. 70. Ces sommes proviennent des quêtes faites au siège de chaque société.

Blanc-Seau. — *La rue Derégnaucourt.* — Une pétition a été adressée à la municipalité par les habitants de ce quartier, à l'effet d'obtenir l'éclairage et le pavage des rues Derégnaucourt et de Croix, dans lesquelles la circulation, en hiver, est dangereuse à cause du riez qui côtoie ces rues.

LILLE

Perquisitions chez des anarchistes à Lille. — Dans la matinée de mardi, des perquisitions ont été faites par les soins de M. le commissaire central, de MM. les commissaires des 3e, 6e et 7e arrondissements au domicile de 8 individus connus pour leurs opinions anarchistes.

On a saisi chez les nommés Vanoutryve, six cents kilos, Hoden, Carrette et Manduit, des placards, brochures et journaux révolutionnaires.

Les quatre individus ont été arrêtés et conduits au parquet, où ils subiront un interrogatoire après lequel ils furent remis en liberté.

LE CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE

LA SÉANCE D'OUVERTURE

Mardi soir s'est ouvert, à Lille, le Congrès catholique, dans une assemblée générale à laquelle assistaient toutes les sommités du clergé diocésain et un grand nombre de notabilités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Sur l'estrade avaient pris place Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, Mgr Villier, évêque d'Arras, M. Carlier, vicaire général, M. Lasues, archiprêtre de Saint-Etienne, M. le chanoine Fichaux, M. le comte de Colaincourt, M. Canet, secrétaire général du Congrès. Dans la salle, un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux.

Après la récitation de la prière par Mgr Sonnois, M. le comte de Colaincourt souhaite la bienvenue à l'archevêque de Cambrai et le remercie d'avoir bien voulu, en acceptant la présidence d'honneur du Congrès, suivre la tradition laissée par ses prédécesseurs, et il rappelle que, dans ces assemblées des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, l'union étroite du diocèse de Cambrai avec celui d'Arras a fécondé les œuvres étudiées dans ces réunions plénières.

Lecture est ensuite donnée de la composition des bureaux du Congrès et des commissions, puis M. le comte de Colaincourt prononce un éloquent et substantiel discours.

L'orateur établit d'abord que la lutte est plutôt religieuse que politique. Les catholiques sont trop souvent mis en suspicion rien que pour leurs convictions. Et cependant la France ne se refera qu'en redevenant chrétienne : aussi ne faut il pas négliger de développer toutes les œuvres catholiques, telles que les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, les cercles d'ouvriers, les syndicats, mutualités, tiers-ordre franciscain, sorte de syndicat de prières; il loue, en passant, les efforts tentés par les patrons chrétiens du Nord. L'orateur fait allusion au congrès de Jérusalem et il s'étend assez longuement sur l'Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers qu'il souhaite être mise à la portée de tous afin d'être bien connue.

Mgr Sonnois félicite M. le comte de Colaincourt du remarquable travail qu'il vient de présenter, travail dans lequel ont été si clairement exposées les œuvres catholiques s'appropriant au milieu dans lequel on se trouve. Mgr Sonnois engage tous les catholiques à unir leurs efforts afin d'assurer la marche triomphante de l'Eglise.

M. le chanoine Didiot présente, sous le titre « Les temps nouveaux », une étude très profonde et très philosophique sur les formules sociales nouvelles. De l'anarchie avec toutes ses violences, l'orateur passe à la réfutation du socialisme, dont les théories mènent fatalement à l'anarchie en proclamant la suppression de toute idée morale religieuse. On ne peut assister indifférent à la diffusion de ces idées subversives, et c'est aux catholiques à s'en préoccuper.

M. le chanoine Didiot en arrive à parler des Congrès catholiques et du but qu'ils poursuivent, c'est-à-dire apprendre à mieux servir Dieu et à préparer la paix par l'Eglise toujours nouvelle. Parlant des hommes d'action, il accorde un souvenir ému à M. Dubar, de Roubaix.

» Il y aura encore une France catholique, dit en terminant l'orateur, et la prospérité, je l'espère, nous accordera cet éloge que nous n'avons pas désespéré des temps nouveaux. »

Mgr Sonnois relève et commente quelques passages du discours de M. le chanoine Didiot.

« Nous avons, dit-il, hérité du siècle dernier quelques formules entre autres celle-ci : liberté, égalité et fraternité; mais nous en avons hérité avec le principe voltairien, c'est-à-dire avec la suppression de Dieu. Dès lors la liberté devient la dynamite, l'égalité le socialisme, la fraternité le cosmopolitisme. »

Mgr de Cambrai fait ressortir aussi les progrès des missions étrangères et il aime à constater que c'est encore la France qui a pris la plus grande part à cette miraculeuse impulsion. « Je partage en entier, ajoute le prélat, les belles espérances formulées en un beau langage par M. le chanoine Didiot, et j'espère que la nation française n'a pas le cœur chrétien réellement oblitéré. »

Le R. P. Pascal donne ensuite lecture d'un mémoire très complet sur le Tiers-Ordre de Saint François et sa mission sociale. Il paraphrase longuement l'encyclique papale sur le Tiers-Ordre, puis il ajoute que ce n'est pas là simplement une ligue de prières, mais c'est un véritable ordre avec son esprit propre, c'est-à-dire l'esprit militant qui existait lors de sa fondation.

Le Père Pascal invoque aussi la grande autorité de Léon XIII qui a dit : Ma réforme à moi, c'est la rénovation du Tiers-Ordre de St-François». Puis il entre dans de longs détails sur l'organisation de l'œuvre et donne des conseils pour en assurer le fonctionnement régulier. En terminant, il formule le vœu que le Tiers-Ordre recommandé par Léon XIII comme remède au mal social, entre autre à la franc-maçonnerie et au socialisme, soit propagé dans les deux diocèses.

Ce vœu est appuyé par l'unanimité de l'assemblée.

Mgr Sonnois se plait à faire remarquer la part considérable prise par le Souverain Pontife Léon XIII dans toutes les questions intéressant non seulement la France, mais le monde entier, et la grande influence morale qu'il exerce sur tout l'univers.

Le prélat recommande donc de suivre respectueusement les enseignements du Souverain Pontife, non seulement dans les questions religieuses, mais aussi dans nos affaires temporelles.

La séance, est terminée à 9 h. 45 par la récitation du *Substum* et la bénédiction épiscopale.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. l'abbé Vermelle, curé de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, à Lille, est nommé vice-doyen du décanat, Saint-Etienne. M. l'abbé Selosse, curé de la paroisse Saint-Martin à Lille, est nommé vice-doyen du décanat de Saint-Pierre-Saint-Paul. M. l'abbé Tilmant, curé de la paroisse Sainte-Elisabeth, à Roubaix, est nommé vice-doyen du décanat de Wattrelos. M. l'abbé Fourdin, curé de Taisnières-sur-Hon, est nommé curé de Hérin, en remplacement de M. Pastoors, transféré à Auby.

Concerts et Spectacles

HIPPODROME-THÉATRE
Jeudi 23 Novembre

FAUST

Opéra en 5 actes et 9 tableaux de MM. Barbier et Carré
Musique de Ch. Gounod.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Création d'un deuxième boulevard de jonction entre Roubaix et Tourcoing

Roubaix, le 20 novembre.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*.

Les travaux d'abaissement du Pont des Couteaux, ayant été poussés activement, sont presque achevés : l'endroit n'est plus reconnaissable, ayant repris son aspect honnête d'il y a quelque vingt-cinq ans. Il faut espérer que sa réputation si tristement célèbre s'en est allée avec la pioche des démolisseurs et qu'il n'en restera qu'un mauvais souvenir.

La conséquence de ces travaux serait le prolongement du boulevard de Metz jusque Tourcoing, c'est-à-dire l'ouverture d'une large avenue bordée de plantations pouvant recevoir plus tard une double ligne de tramways, sans gêner en rien la circulation qui y sera certainement très active dans un temps donné, et aboutissant soit à la barrière du Tilleul, soit à un autre point quelconque.

Bien que le territoire de Roubaix soit très restreint de ce côté, notre ville n'en a pas moins un grand intérêt à ce qu'une grande artère mette en communication directe avec Tourcoing, toute la partie nord est de notre ville; en outre l'agrandissement constant de nos deux villes exige que des mesures de sauvegarde pour l'avenir soient prises sans plus de retard car des constructions plus ou moins importantes peuvent s'élever d'un moment à l'autre et en rendre la réalisation sinon impossible du moins fort difficile, tandis qu'actuellement les frais d'expropriation seraient nuls ou à peu près.

Que les conseils municipaux de Roubaix et de Tourcoing, dont les intérêts sont également très grands, ainsi que la municipalité de Wattrelos, profitent de la session de novembre pour s'occuper sérieusement de ce projet, et ils auront bien mérité de leurs administrés.

En vous priant, Monsieur le rédacteur, de bien vouloir insérer ces lignes dans le *Journal de Roubaix*, je vous remercie à l'avance de votre bonne obligeance et vous prie d'agréer, mes salutations respectueuses.

Un lecteur assidu.

PETITE CORRESPONDANCE

J. D. n° 48. — 1° Non, vous n'aurez pas droit à la dispense. 2° Votre frère ne sera plus sous les drapeaux, au moment du départ des jeunes gens de votre classe.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 21 novembre.* — VOL D'UNE BAGUE. — Le domestique d'un industriel de Roubaix avait été chargé de transporter de Roubaix un mobilier chez Mme Vandenostende à Lille : or, il profita d'être seul dans la maison de cette dernière pour mettre la main sur une bague en or qu'il enleva prestement.

Auguste Delancilleur fut arrêté dans l'usine où il travaillait à Roubaix, il est âgé de 35 ans.

Il a un singulier système de défense : il prétend qu'il a trouvé la bague et qu'au moment où il la tenait en mains elle se brisait; il avait cru alors de son devoir d'aller la faire réparer par un bijoutier, puis de la reporter à la propriétaire.

Seulement la plainte avait marché encore plus vite que lui et c'est ainsi qu'il comparait en correctionnelle. Il n'a point la chance de voir accueillir son mode original de défense. Il est condamné à quatre mois de prison.

POUR UNE CAGE. — Ainsi que nous l'avons relaté hier, deux camarades s'étaient querellés à Roubaix. Olstraete avait reçu de Vanderzype un coup de *charlet* qui lui avait fait une blessure à la tête.

L'affaire avait été renvoyée à mardi : il est infligé à Vanderzype une peine de deux mois.

POUR FRAUDE SUR LE TERRITOIRE DE WATTRELOS. — Emile Flipo, 2 mois et 500 francs d'amende; Jules Journée, 4 mois même amende; Edmond Leleu, 3 mois et 820 fr. d'amende; Venner 6 jours et 500 fr.

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 21 novembre.* — LE COPIE DE LETTRES. — Voici un litige sur lequel nous attirons l'attention toute spéciale des commerçants. Un litige à propos de l'exécution d'une convention pour la fabrication d'un article breveté, est porté aujourd'hui devant le tribunal. Le demandeur, M. Defrenne, dit avoir manifesté par lettre son intention de résilier le contrat; le défendeur, Mme veuve J. L. Jacquart, prétend n'avoir pas reçu cette lettre.

M. Defrenne veut établir la preuve de l'envoi de la lettre de résiliation au moyen de la production de son copie de lettres, mais Mme veuve Jacquart s'y oppose en se basant sur un arrêt de la cour de Rennes de 1881 aux termes duquel le copie de lettre doit être visé et paraphé par un juge consulaire comme le livre journal, et s'il n'a pas été soumis à cette formalité, il ne peut pas faire preuve en justice.

La solution du litige, à ce point de vue, présente un très grand intérêt : nous ne manquerons pas de la mentionner.

Tribunal de commerce de Tourcoing. — *Audience du 21 novembre.* — EXÉCUTION D'UN CONTRAT DE REPRÉSENTATION. — Dans ce procès que nous avons rapporté il y a huit jours le tribunal a admis la révision des comptes et a renvoyé, à cet effet, les parties devant juge.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 21 novembre

Présidence de M. le conseiller TELLIER
Ministère public : M. SCHULER, substitut du procureur général

1re affaire. — **Tentative de vol à Bruilles Saint-Amand**

Lannoy est condamné à un an et un jour de prison. — Défenseur, Me Devise.

2e affaire. — **Assassinat à Feignies**

Le 14 août, Victorien Carmelez, batteleur de fer à Feignies, était occupé à vider son puits. Il en retira le cadavre d'un enfant de six mois en putréfaction. Le milieu du corps était serré par une corde.

L'enfant fut reconnu pour celui d'Adolphine Pronier, femme De Vriendt, âgée de 21 ans, domestique à Lille, vivant séparée de son mari. Cette femme fut arrêtée et passa des aveux.

Elle a raconté que, ne pouvant subvenir à l'entretien de son enfant qu'elle avait placé en nourrice à Orchies, elle avait résolu de s'en débarrasser.

Le 21 mai, elle le retira de chez la nourrice, sous prétexte que sa sœur se chargeait de l'élever; puis elle se rendait avec lui, à Feignies, chez ses cousins, où elle resta jusqu'au soir. Vers huit heures, elle les quitta pour aller prendre le train. Elle revint sur ses pas, pénétra dans la cour, de là dans un hangar, y étrangla son enfant, avec un mouchoir, et descendit le cadavre dans le puits à l'aide d'une corde.

Adolphine Pronier est condamnée à vingt ans de travaux forcés.— Défenseur, Me Vitrant.

3e affaire. — **Vols à Saint-Amand**

De février à août 1883, la compagnie du chemin de fer du Nord fut victime de vols dans les wagons plombés ou bâchés, stationnant la nuit, sur ses voies de garage, à Saint-Amand. Les marchandises soustraites étaient des pièces de velours, des laines filées, tissus, cotons et cafés verts. Elles valaient plus de 2.000 fr. qui durent être remboursés aux expéditeurs ou destinataires.

Les malfaiteurs s'introduisaient sur la voie, à travers les clôtures en mauvais état ou par un passage à niveau de libre accès.

Louis-Joseph Lemme, âgé de 42 ans, et Léon Lépinoy, âgé de 50 ans, chaîneurs à Saint-Amand, furent arrêtés. Le premier reconnait avoir participé à l'enlèvement des marchandises, sauf les cafés verts. Selon lui, toutes les soustractions ont été commises par Lépinoy qui seul s'introduisait dans les wagons, après avoir soulevé leur bâche ou coupé les ficelles des plombs. Celui-ci lui passait ensuite les objets détournés.

Les marchandises étaient partagées en nature, déposées au Mont-de-Piété ou vendues à des tiers, de compte à demi.

Une perquisition a fait découvrir chez Lépinoy un jupon et chez sa nièce des mouchoirs et un autre jupon paraissant provenir d'étoffes volées. Néanmoins, le second accusé a tout nié.

Quant au vol de café vert de la nuit du 2 au 3 août, Lépinoy aurait été vu portant le sac qui en contenait le produit. Il a successivement prétendu que le sac renfermait des clous, et du café provenant, non de vol, mais de contrebande.

Lemme et Lépinoy sont condamnés, le premier à six ans de réclusion, le second à quatre années d'emprisonnement. — Défenseurs, Mes Joire et Georges Legrand.

Audience du mercredi 22 novembre

Présidence de M. le conseiller TELLIER. — Ministère public : M. BLONDEL, avocat général

1re affaire. — **Complicité de vol à Escaudœuvres**

Le 25 décembre 1892, avant le lever du jour, un vol fut commis à Escaudœuvres, chez M. Laurent, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, qui était sorti pour aller dire sa messe. On escalada le mur de clôture de la cour; on brisa un carreau de fenêtre et, passant au-dessus du mur d'appui, on s'introduisit pour soustraire huit cuillères à café, huit couverts en ruolz, un couteau, une louche et un manche à gigot, estimés 100 francs.

Vers le 1er janvier, Ferdinand-Joseph Lambert, âgé de 38 ans, journalier à Neuville-Saint-Remy, vint offrir pour 30 francs, à un sieur Dieudeleux, des cuillères, des fourchettes, un couteau, une louche et un manche à gigot, qui furent refusés. Il prétendait qu'on lui avait confié ces objets pour les vendre.

En janvier, il proposa à un coiffeur, nommé Carmesson, d'acheter les mêmes objets.

M. l'abbé Laurent reconnut son couteau à la description du [illegible] faite par le témoin. Lambert, s'il n'a pas pris part au vol, a tout au moins, d'après l'accusation, recélé le produit la soustraction frauduleuse.

L[illegible] est condamné à huit ans de travaux forcés et à la relégation; défenseur Me Toussaint.

2e affaire

GRÈVE & DYNAMITE A ROOST-WARENDIN

L'ACCUSÉ

Henri Russe, ouvrier mineur à Roost-Warendin, y est né le 9 juin 1869.

ACTE D'ACCUSATION

Prosper Obron, mineur à la compagnie des mines de l'Escarpelle, habite dans le coron n° 4 à Roost-Warendin, avec sa femme et ses enfants, une maison qui porte le n° 27.

Ayant continué à travailler pendant la dernière grève, et se sachant menacé, il exerçait une surveillance de nuit et de jour, pour se défendre contre les attentats dont il pouvait être l'objet.

Le 23 octobre dernier, vers minuit et demie, il se trouvait au premier étage, auprès d'une fenêtre entr'ouverte, lorsqu'il entendit du bruit près de sa demeure. Il se pencha pour regarder et aperçut dans la rue un individu accroupi, la tête tournée contre la muraille, dans l'intervalle qui sépare sa porte de sa fenêtre.

Aussitôt il lui cria : « Si tu ne te retires pas, je vais te décrinquer comme une grenouille. »

L'individu, ainsi surpris, partit alors à pas de loup, en se baissant, sans répondre; et Obron le vit pénétrer, à quelques mètres, plus loin, dans une maison du même coron, qui porte le n° 21 et qui est occupée, par les époux Russe et leurs enfants. Il entendit même, ainsi que d'autres témoins, la femme Russe lui dire, en lui ouvrant la porte ; « Rentre mon garçon ».

Quatre ou cinq minutes après, se produisit une explosion formidable qui ébranla l'habitation d'Obron et les maisons voisines. Des carreaux, en quantité considérable, furent brisés. L'encadrement en bois de la fenêtre du rez-de chaussée d'Obron, fut détruit. La pierre du châssis, les briques du pourtour de cette même fenêtre furent disjointes, fendues ou délitées. Un volet intérieur fut fracturé et ses éclats, projetés dans l'appartement, laissèrent des traces profondes sur les murs. La pendule d'Obron, arrêtée sous le choc de cette explosion, marquait alors minuit et demie.

Après avoir constaté qu'aucun de ses enfants n'était blessé, Obron apprit de l'un de ses voisins que l'individu qui, quelques instants auparavant, était entré au n° 21, était Henri Russe.

Celui-ci, interpellé, prétendait qu'il était revenu chez lui, à minuit moins dix minutes; qu'il s'était de suite couché et qu'il n'avait même pas entendu le bruit de l'explosion.

Cette dernière explication semble inadmissible. La maison de Russe est, en effet, distante de moins de vingt mètres de celle d'Obron. Le lit de l'accusé est à 40 ou 50 centimètres seulement d'une fenêtre, dont plusieurs vitres ont été brisées par la commotion entendue à une grande distance et qui fit lever tous les habitants de la maison de Russe, notamment son frère qui couchait avec lui.

D'autre part, il ressort de la procédure qu'Henri Russe n'est pas rentré, comme il le prétend, à minuit moins 10 minutes, et que c'est bien lui qui, menacé par Obron, après avoir été surpris accroupi auprès de sa fenêtre, s'est ensuite réfugié au n° 21, dans la maison qu'il occupe avec ses parents.

Henri Russe a reconnu, d'ailleurs, que passant cette même nuit, dans une rue voisine de l'habitation d'Obron il avait crié : « Vive la grève! »

Employé dans ces derniers temps aux mines de Liévin l'accusé a été antérieurement renvoyé, pour insultes grossières, des mines de l'Escarpelle, propriétaires de l'immeuble occupé par Obron.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 22 novembre.* — Jules Boulant, rue d'Arcole, 29. — Constant Denbreeder, rue de Bouvines. — Alfred Haley, rue Perrot, 17. Angèle Smedt, rue Bernard, cr Demarcq. Léonce Polfliet, rue Marceau, 26. — Suzanne Deprey, rue de Naples, 8. — Valérie Fremaux, rue Lacroix, cour Bayart, 4. — Jean Rousseau, rue Charles Quint, 36. — Rose Marais, rue de Lannoy, 360. — Henri Ménard, rue de la Vigne, 47. — Emile Verstraete, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 29. — Flore Bourgois, rue Jacquard, cour Frasez, 10. — Clotaire Roussel, rue de Wasquehal, cour Delporte, 15. — Alfred Dendooven, rue Newton, 2. — Jeannette Leclercq, rue Bernard, cour Bernard, 11. — Aimé Meunier, rue St-Antoine, cour Desfontaine, 17. — Maurice Bouché, rue de l'Industrie, 40. — *Mariages.* — Joseph Lorthiois, sans profession, 24 ans, à Tourcoing et Madeleine Masurel, sans profession, 19 ans, rue de Tourcoing, 85. — *Déclarations de décès.* — Victor et François Dubois, 2 jours, rue Saint-André, 12. — Victoire Demeerleer, 56 ans, Hôtel-Dieu. — Henri Stien, 3 mois, rue du Tilleul, 269 bis. — Léon Frasez, 59 ans, rue de la Rondelle, 8. — Joseph Adam, 2 ans 11 mois, quai de Gravelines. — Vanaudenaerde, présenté sans vie, boulevard Gambetta, 143. — Edouard Allart, 50 ans, Hôtel-Dieu. — Juliette Dhondt, 3 mois, rue de la Redoute, cour Dupont, 3. — Florentine Villette, 69 ans, rue Marceau, 45. — Irma Defrennes, 3 mois, rue Dampierre, 6.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 21 novembre.* — Ernestine Bourgois, rue des Bons-Enfants. — Pauline Couvreur, rue de Joire. — Carlos François, rue Derègnaucourt. Georges Rondelars, rue du Blanc-Seau. — *Mariage.* — Emile Desmet, 25 ans, employé de commerce et Céline Leman, 24 ans, modiste. — *Déclarations de décès.* — Silvie Desmet, 26 jours, rue du Cimbale. — Céline Duterte, 54 ans, sans profession, rue de Lille. — Marie Vandendriessche, 2 ans, rue de Menin.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Léon FRASEZ-BROWAEYS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léon FRASEZ, décédé à Roubaix, le 21 novembre 1893, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 23 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 24 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 8.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le jeudi 23 novembre 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Hortense-Julie TAFFIN, veuve de Monsieur Théodore HANNART, décédée à Roubaix, le 17 novembre 1892, dans sa 64e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

Liste des jurés. — Voici la liste des jurés appelés à siéger dans la session supplémentaire des assises qui s'ouvrira à Douai le lundi 11 décembre, sous la présidence de M. Tellier, ayant comme assesseurs MM. Raoult et Joppé.

JURÉS TITULAIRES

MM. Abdon Herdhuin, marchand de houblons à Busigny.
Auguste Gallecier, propriétaire à Lécluse.
Adolphe Carnin, cultivateur à Wattrelos.
Alfred Gouvion, ingénieur à Saulzoir.
Théophile Gilloots, rentier à Eecke.
Valéry Colmant, cultivateur à Wargnies-le-Petit.
Edouard-Louis Wattrelos, rentier à Avelin.
Edmond-Félix Fiévet, propriétaire à Lille.
Pierre François Delfrennes, rentier à Lannoy.
Henri Jubeau, directeur d'usine à Denain.
Henri Dupont, adjudant retraité à Bruille.
Hippolyte Vermelle, rentier à Morbecque.
Auguste Becquart, négociant à Armentières.
Pierre Marchant, agriculteur à Haussy.
Henri Delesalle, cultivat. à Marcq-en-Barœul.
Emile Chavatte, propriétaire à Anzin.
Emile Brohon, brasseur à Aix.
Edouard-Pierre Delbecque, avocat à Lille.
Armand Defrance, chaudronnier à Lille.
Victor Cottiau, rentier au Cateau.
Jean-Louis Cosneuve, négociant à Fourmies.
Auguste Turpin, fabricant à Armentières.
Gustave Hajot, fabricant à Armentières.
Marc Bouchet, commandant en ret. à Lille.
Paul-Armand Destombes, architecte à Roubaix.
Léopold Delcourt, cultivateur à Wannehain.
Antoine Fortier, entrepreneur à Valenciennes.
Emile Descamps, fabricant d'huiles à Seclin.
Ildephonse Thiéry, négociant à Cambrai.
Alfred Luce, fabricant de sucre à Cuincy.
Claude-Henri Gabert, teinturier à Hem.
Adolphe Boussemart, horloger à Roubaix.
Henri-Joseph Chuffart, cultivateur à Houplin.
Hector Maegherman, r. à Coudekerque-Branche.
Alfred Trinquet, brasseur à Valenciennes.
Henri Henneton, négociant à Bruay.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

J.-B. Cavroy, propriétaire à Douai.
Edouard de Bailliencourt, colonel retraité à Douai.
Abel Moreau, propriétaire à Douai.
Auguste Boutique, propriétaire à Douai.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Le tribunal correctionnel d'Arras vient de condamner à six mois de prison, le mineur Coquidez qui, lors de la bagarre de Givenchy-en-Cohelle, blessa grièvement le gendarme Dubois.

LA TEMPÊTE

IMMENSE DÉSASTRE

A DUNKERQUE

Inquiétudes sur le sort de plusieurs navires

Dunkerque, 21 novembre. — La tempête s'est complètement apaisée.

Hier matin l'équipage du canot Lamaneur n° 4 qui s'était réfugié au moment de la tempête à bord du bateau-phare *Snow* a été conduit à Dunkerque.

Le bateau que montaient ces marins avait été brisé au cours de la tempête et c'est par miracle qu'ils ont pu échapper à la mort.

On est fort inquiet sur le sort de plusieurs steamers et autres navires dont on cite les noms.

Ce n'est que dans quelques jours qu'on connaitra l'énormité des désastres causés par la tempête.

A CALAIS

Calais, 21 novembre. — C'est par suite d'une erreur de transmission sémaphorique que le trois-mâts dont vous entretenait ma dernière dépêche a été pris pour la *Bretagne* de Saint-Malo. Ce bâtiment est la *Sainte-Adresse* de Dunkerque.

A dix heures du soir, hier, profitant d'une accalmie un de nos remorqueurs put lui faire porter une amarre par notre second canot de sauvetage qu'il avait pris à sa remorque et qui fut hissé à bord avec son équipage.

Il allait le rentrer dans le chenal lorsque cette amarre cassa. La *Sainte-Adresse* chassée par le vent prit alors le large; mais put par chance trouver un refuge dans la baie Saint-Jean, où il passa la nuit. Il est rentré ce matin à dix heures sain et sauf dans le port de Boulogne-sur-Mer.

La mer reste dure et la tempête est finie.

A MORLAIX

Naufrage d'un vapeur anglais. — 18 victimes

Morlaix, 20 novembre. — Le vapeur anglais *Aboukir-Bay*, jaugeant 1,017 tonneaux, s'est perdu corps et biens, dans la nuit de samedi à dimanche, au large de la rade.

Douze cadavres ont été rejetés à Carantec, et deux à Plouezach.

Morlaix, 21 novembre. — Six autres cadavres du trois-mâts *Aboukir-Bey* ont été retrouvés près de Carantec, ce qui porte à 16 le nombre des cadavres retrouvés.

Ces hommes portaient des ceintures de sauvetage, mais ils avaient été brisés par les vagues contre les rochers de la côte; leurs corps étaient affreusement déchirés.

Le parquet de Morlaix s'est transporté hier soir à Carantec et a fait photographier les cadavres.

L'*Aboukir-Bey* a sombré dans la nuit de dimanche à lundi par une mer démontée.

Les habitants de Carantec ont bien aperçu dans la nuit de dimanche des fusées de détresse, mais l'état de la mer rendait tout secours impossible.

On croit que l'équipage était de 18 hommes.

A BIARRITZ

Naufrage d'un voilier. — Cinq victimes

Biarritz, 21 novembre. — Le voilier *Surprise*, chargé d'ardoises et se rendant à Londres, qui était en détresse depuis quarante-huit heures, s'est brisé, hier, à cinq heures, sur les rochers de la Vierge. Les cinq hommes qui composaient l'équipage ont péri à cinquante mètres de la terre. La mer, démontée, rendait le sauvetage impossible.

A CHERBOURG

Un navire norvégien détruit. — Trois victimes

Cherbourg, 21 novembre. — Entre Barfleur et Saint-Vaast-la-Hougue, le trois-mâts norvégien *Gratia*, jaugeant 549 tonneaux, chargé de houille, venant de Newcastle et allant à Santos (Brésil), capitaine Jacobsen, ayant 12 hommes d'équipage, a été jeté sur les rochers du Moulard. Le navire est complètement détruit. Neuf hommes sont sauvés; trois ont péri et leurs cadavres ont été retrouvés à la côte ce matin.

En face Saint-Waast la Hougue, un trois-mâts de 700 tonneaux environ est mouillé à un mille dans le sud-est de l'île Tatihou. Sa position étant très critique, le canot de sauvetage se dirige vers lui.

A la percée, un trois-mâts allemand est mouillé à trente-sept milles dans le nord, demandant des secours.

Un brick norvégien est également mouillé à environ quatre milles au nord et demande également des secours.

A Port-en-Bessin, la goélette *Ville-de-Carentan*, du port de Carentan, s'est jeté à la côte à l'est de Pontenaille. L'équipage a été sauvé.

A Saint-Aubin, le brick-goélette anglais *Elisabeth*, de Dublin, ayant six hommes d'équipage, allant du Tréport à Dublin, chargé de silex, s'est mis à la côte par le travers de Langrune, après avoir eu son grand mât et sa voilure emportés par le vent. L'équipage a été sauvé.

Le quatre-mâts *Cap-Horn*, échoué sous le fort de Homet a été renfloué par les remorqueurs *Buffle*, *Marsouin* et *Patient* et mouille sous le fort central de la digue. Ce navire n'a pas de voie d'eau, mais le double fond est très avarié.

Le vent est passé au nord-est; la brise mollit; le baromètre monte avec une grande rapidité.

A VILLERS-SUR-MER

Trois morts

Caen, 21 novembre. — Les steamers *Dore* et *Times* se sont échoués à Villers-sur-Mer. Trois cadavres auraient été retrouvés aujourd'hui sur la côte entre Luc et Lion.

EN ANGLETERRE

A Dungeness, la côte est littéralement couverte d'épaves de naufrages. A Plymouth, le paquebot *Acon*, parti pour Lisbonne à destination des Indes occidentales, est rentré au port avec son capitaine blessé, ne pouvant continuer son voyage sur une mer démontée.

Dans le nord de l'Ecosse seulement, l'ouragan s'est un peu apaisé, mais par compensation la neige s'est mise à tomber abondamment; elle a couvert de nombreuses lignes de chemins de fer et s'élève à certains endroits à plus de trois mètres au-dessus des rails; des trains du Highland railway ont été bloqués.

EN ESPAGNE

Madrid, 19 novembre, 12 h 20 matin. (Arrivée le 21, à 1 h. 35 m., soir.) — Une tempête sévit sur Madrid et une partie de l'Espagne.

Les lignes télégraphiques de l'Andalousie sont interrompues, un grand nombre de poteaux ayant été brisés.

EN DANEMARCK

Naufrages. — 37 pêcheurs noyés

Copenhague, 21 novembre. — Un grand nombre de bateaux de pêche ont fait naufrage cette nuit sur la côte. 37 pêcheurs se sont noyés.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures. — Jeudi 23 novembre. — *Faust*, opéra en 5 actes et 9 tableaux.

THÉATRE DE ROUBAIX situé rues Archimède et Richard-Lenoir. Direction : Mme VEUVE G. DESCHAMPS. — Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 h. 0/0. — Jeudi 23 novembre. — *Gillette de Narbonne*, opéra-comique en 3 actes. — On commencera par : *En Flagrant delit*, comédie en un acte.

TAPIS ET TENTURES
Foyers, Carpettes, Portières, Tapis, Moquette, Aubusson. Spécialité de Tapis de table en peluche, soie et laine. — Linoléum.
DÉPOT DE FABRIQUE
Tapis de Smyrne
CARPETTES
de tous styles et sur toutes dimensions.
L. DECRAENE-MATHIEU
28, Rue de la Gare, ROUBAIX
OUVRAGES d'agrément
BRODERIES
EN TOUS GENRES
Tapisseries fantaisies
ET DE STYLE
ORNEMENTS D'ÉGLISES
ÉCHANTILLONNÉS
FOURNITURES
pour tous ouvrages
33044

Caoutchouc Industriel
Emile DEGRAVE
ROUBAIX
TÉLÉPHONE N° 233

BELGIQUE

Mouscron. — MONT A-LEUX. — *Descente du parquet.* — Nous avons relaté hier succinctement un vol audacieux commis chez un marchand-tailleur, M. Victor Derache, demeurant près de l'église de Mont-à-Leux.

Le Parquet de Courtrai, composé de MM. Huyttens de

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.